

LA PROMOTION SUIVANTE EST CONÇUE AUX FINS DE CONSULTATION DANS LES CINQUANTE (50) ÉTATS DES ÉTATS-UNIS, LE DISTRICT DE COLUMBIA ET LE CANADA UNIQUEMENT ET NE DOIT ÊTRE INTERPRÉTÉE QUE PAR LA LOI AMÉRICAINE SAUF LORSQUE L'APPLICATION DES LOIS CANADIENNES OU PROVINCIALES NE PEUT ÊTRE RENONCÉE. CE RÈGLEMENT OFFICIEL EST DISPONIBLE EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS AMÉRICAIN. EN CAS DE DISPARITÉ ENTRE LES DEUX VERSIONS, LA VERSION ANGLAISE PRÉVAUT. POUR PARTICIPER À LA COMPÉTITION INNOVATION ÉTUDIANTE FORM, VOUS DEVEZ ÊTRE ÂGÉ DE 18 ANS OU PLUS (LES RÉSIDENTS CANADIENS DOIVENT AVOIR L'ÂGE DE MAJORITÉ DANS LEURS PROVINCES DE RÉSIDENCE RESPECTIVES) ET ÊTRE INSCRIT EN TANT QU'ÉTUDIANT PENDANT LA PÉRIODE DE PARTICIPATION À LA COMPÉTITION. VOUS NE DEVEZ PAS ÊTRE EMPLOYÉ EN TANT QUE DESIGNER PROFESSIONNEL À UN QUELCONQUE TITRE.

CETTE OFFRE NE PEUT ÊTRE REPRODUITE, RÉIMPRIMÉE OU PUBLIÉE AILLEURS SOUS N'IMPORTE QUEL FORMAT SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU PARRAINEUR.

**RÈGLEMENT OFFICIELS
DE LA COMPÉTITION INNOVATION ÉTUDIANTE FORM**

**UNE FOIS SOUMIS, VOTRE DESIGN DEVIENT LA PROPRIÉTÉ
DE FORMICA CORPORATION (« FORMICA »)**

AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS LES CHANCES DE GAGNER. NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT. EN PARTICIPANT À LA PROMOTION, VOUS ACCEPTEZ CE RÈGLEMENT OFFICIEL QUI TIENT LIEU D'UN CONTRAT. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE ATTENTIVEMENT AVANT DE PARTICIPER. CE CONTRAT INCLUT, SANS LIMITATION, DES INDEMNITÉS AUX ENTITÉS DE PROMOTION DE VOTRE PART ET UNE LIMITATION DE VOS DROITS ET RECOURS.

1. DESCRIPTION : La compétition Innovation étudiante FORM (la « compétition » ou la « promotion ») commence le 9 septembre 2019 à 9 h, heure avancée du Centre (« HAC »), et sera clôturée le 13 mars 2020 à 23 h 59 min 59 s heure normale du Centre (« HNC ») (« la durée de la compétition »). Cette compétition vous donne l'occasion de réaliser et de soumettre un rendu de frontières floues pour une pièce de mobilier qui incarne le thème de la convergence entre la technologie et la nature pouvant être utilisé dans un environnement commercial et résidentiel, et ce, en utilisant au moins trois couleurs ou motifs de Stratifiés de marque Formica®, dont au moins un(e) de la collection SurfaceSet® 2020. De plus, vous devez inclure une description du projet en détail qui explique comment les produits de marque Formica® ont fait partie intégrante du design pendant la période de participation (chacune, une « candidature »). La participation à cette compétition implique l'acceptation inconditionnelle de vous conformer et de respecter le présent règlement officiel, les conditions d'utilisation du site Web et les décisions de Formica (« parraineur ») qui sont définitives et contraignantes. En cas de conflit entre les conditions d'utilisation du site Web et du présent règlement officiel, les modalités du présent règlement prévaudront.

2. SOUMISSIONS : Les exigences de candidature : (1) la candidature doit inclure un rendu de frontières floues pour une pièce de mobilier qui incarne le thème de la convergence entre la technologie et la nature pouvant être utilisé dans un environnement commercial et résidentiel. La pièce ne doit pas mesurer plus de 6 pi x 6 pi x 6 pi et les dimensions doivent être clairement indiquées sur le rendu de conception. (2) Le rendu de couleurs doit utiliser au moins trois couleurs ou motifs de Stratifié de marque Formica®, dont au moins un(e) de la collection SurfaceSet® 2020. Les trois couleurs ou motifs doivent être clairement identifié(s) sur le rendu. (3) La description du projet de candidature de 300 mots ou moins doit expliquer le projet et comment les Stratifiés de marque Formica® ont fait partie intégrante du design. (4) La candidature peut inclure jusqu'à trois rendus (vues ou vues de profil) pour l'objet. (5) Les dessins d'exécution doivent être aussi précis que possible afin que le fabricant puisse créer un produit final propre à votre vision. Les rendus doivent inclure les dimensions et toute instruction spéciale pour la fabrication, s'il y a lieu. La pièce doit être constructible. (6) La candidature doit être envoyée par courriel en format JPEG, PNG ou PDF et ne doit pas dépasser 10 Mo de taille de fichier. (7) La candidature doit être entièrement votre propre travail ou le travail de votre équipe de conception étudiante. (8)

Vous devez répondre à un court sondage fourni par Formica Corporation en soumettant votre candidature. (9)
Vous n'êtes aucunement autorisé à prendre aucun élément de création, du travail ou des pièces d'un autre artiste.
(10) Vous acceptez qu'une fois que vous soumettez votre candidature, elle devienne la propriété du parraineur.

Les candidatures peuvent être soumises par une seule personne ou par une équipe de conception. Chaque équipe de conception doit désigner une personne-ressource dans l'équipe et doit inclure tous les renseignements relatifs aux membres de l'équipe dans la description du projet. Seules les personnes listées comme membres de l'équipe seront admissibles à recevoir un prix. Chaque participant individuel ou équipe de conception ne peut soumettre qu'une seule candidature pour une conception commerciale. Toute personne faisant partie d'une équipe de conception NE PEUT PAS soumettre une participation individuelle.

3. ADMISSIBILITÉ : La compétition ne s'adresse qu'aux résidents permanents légaux des cinquante (50) états des États-Unis, du District de Columbia et du Canada (à l'exception, mais sans s'y limiter, là où la loi l'interdit), qui sont âgés de 18 ans ou plus, ou les résidents au Canada ayant atteints l'âge de la majorité suivant leurs provinces de résidence respectives au moment de l'envoi de la candidature et ceux inscrits en tant qu'étudiants internationaux à temps plein pendant la période de candidature dans les universités dans les endroits susmentionnés. La compétition n'est pas ouverte aux étudiants qui sont actuellement employés en tant que designers professionnels à quelque titre que ce soit ou qui résident ou sont citoyens d'un pays où la loi locale interdit la participation à la promotion au sens des présentes règles. Tous les membres de l'équipe de conception doivent répondre aux critères d'admissibilité sous peine d'inadmissibilité. Si un ou plusieurs membres de l'équipe de conception ne sont pas admissibles, la candidature sera considérée comme inadmissible. Les employés du parraineur et leurs parents respectifs, les filiales, les sociétés affiliées, les distributeurs, les détaillants, les représentants commerciaux, les agences de publicité et de promotion, ainsi que leurs dirigeants et administrateurs respectifs, ou toute personne ou entité directement associée à la compétition et les membres de leurs familles ou les personnes cohabitant avec eux (collectivement, les « entités de promotion ») ne sont pas admissibles à la compétition. Sous réserve de toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques et locales applicables. Nul où interdit.

4. COMMENT PARTICIPER? Pour participer, veuillez visiter le site internet www.formica.com/competitionsetudiantes (le « site Web ») et cliquer sur les liens vers la compétition et les instructions fournies à compter du 9 septembre 2019 à 9 h heure avancée du Centre (« HAC ») jusqu'au 13 mars 2020 à 23 h 59 min 59 s heure normale du Centre (« HNC ») (la « période de participation »). Les candidatures doivent être envoyées par courriel à l'adresse designcontest@formica.com avec un rendu ainsi que votre prénom, nom, adresse, numéro de téléphone [y compris l'indicatif régional], courriel et description du projet. Une fois validée, la participation ne peut pas être supprimée, annulée ou modifiée. Les participations incomplètes, y compris, mais sans s'y limiter, celles qui ne répondent pas aux exigences des présentes, ne seront pas admissibles pour être jugées. Les participations seront considérées comme ayant été soumises par le titulaire du compte autorisé de l'adresse électronique soumise au moment de la candidature (chacune, un « participant »). On entend par le « Titulaire du compte autorisé » la personne physique assignée à une adresse électronique par un fournisseur d'accès internet, un fournisseur de services en ligne ou un autre établissement (telle qu'une entreprise ou un établissement d'enseignement) responsable de l'attribution des adresses de courriel du domaine associé à l'adresse soumise. En cas de litige sur la propriété d'une adresse de courriel, le prix sera attribué au titulaire du compte autorisé de l'adresse désignée. Les participants sont priés de garder des copies de leurs candidatures pour leurs dossiers, car les soumissions ne seront pas reconnues ou retournées. Les candidatures doivent être reçues au plus tard le 13 mars 2020 à 11 h 59 min 59 s HNC. Tout justificatif confirmant que vous avez envoyé une participation par courriel ne constitue pas une preuve que celle-ci a été reçue ou que celle-ci a été reçue pendant la période de participation. Le parraineur n'accepte que les participations faites pendant la période de participation à la compétition. Les participants doivent respecter tous les avis publiés en ligne, y compris, mais sans s'y limiter, la politique de confidentialité du parraineur. La soumission d'une participation à la compétition n'implique pas la conformité de la candidature au règlement officiel. Le parraineur se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, de rejeter, de disqualifier ou de retirer toute participation qui enfreint le présent règlement officiel, sans préavis ni avertissement.

5. ÉVALUATION : Deux (2) rondes d'évaluation auront lieu à la fin de la période de participation comme

indiqué ci-dessous. Ronde 1 : Toutes les participations seront jugées par des représentants de Formica Corporation qui détermineront les dix (10) meilleures (les « finalistes »). Ronde 2 : les dix (10) finalistes seront jugés par Renee Hytry Derrington, vice-présidente du design du Groupe Formica et par un jury sélectionné par Formica. Un (1) gagnant du grand prix, un (1) gagnant du deuxième prix et un (1) gagnant du troisième prix seront sélectionnés. Formica se réserve le droit d'agir en tant que décideur final dans le processus d'évaluation (rondes de participation et gagnants des trois prix). Toutes les évaluations seront basées à quarante pour cent (40 %) sur la meilleure utilisation des couleurs ou motifs et produits de marque de Formica®, à trente pour cent (30 %) sur l'esthétique de conception globale, à vingt pour cent (20 %) sur le lien entre la fonctionnalité et le design, et à dix pour cent (10 %) sur la description du projet à travers lequel le participant décrit le projet et explique comment les couleurs et les produits de marque Formica® ont fait partie intégrante de la conception. Les gagnants seront proclamés le 20 avril 2020 et annoncés publiquement le 26 mai 2020. Ils seront informés par courriel. Toute participation considérée par le parraineur, à sa seule discrétion, comme étant obscène, pornographique, diffamatoire ou autrement répréhensible ou inappropriée, ou qui ne respecte pas le présent règlement officiel ou les conditions d'utilisation du site internet, sera disqualifiée et ne sera nullement admissible. Tous les renseignements demandés doivent être complétés pour participer et être admissibles à gagner. Tous les participations ou autres documents et informations personnelles soumis dans le cadre de la compétition peuvent être partagés par et entre les entités de promotion. Chacune de ces entités utilisera ces renseignements conformément à leurs politiques respectives de confidentialité en ligne. Sauf indication contraire dans le présent règlement officiel, les renseignements personnels recueillis dans le cadre de cette compétition seront utilisés conformément à la politique de confidentialité figurant sur le site internet et compte tenu du consentement accordé par le participant au moment de participation. Toute communication ou information transmise au parraineur ou au site internet par courriel ou autre est et sera considérée comme non confidentielle et non exclusive. Le justificatif de participation n'est pas considéré comme une preuve de livraison ou de réception de cette participation. Le parraineur n'aura aucune responsabilité à l'égard de toute participation perdue, interceptée ou non reçue par le parraineur.

6. PRIX ET VALEUR DES PRIX :

Grand prix : Un (1) grand prix d'une valeur approximative de 17 000 \$ sera attribué, incluant : (A) 2 000 USD en argent comptant ; (B) le produit fini exposé au kiosque de Formica à Neocon 2020 (le design est la propriété de Formica et aucune considération n'est due au participant basé sur la fabrication de la conception) ; et (C) un voyage pour une personne à Chicago pour assister à l'exposition NeoCon 2020 où le produit fini du design gagnant sera exposé. Le gagnant aura également l'occasion d'expliquer son design aux médias, de faire le tour de l'exposition avec Renee Hytry Derrington (vice-présidente du design du Groupe Formica) et de dîner avec des représentants de Formica. Le voyage comprendra un billet d'avion en classe économique à destination de Chicago, avec le vol de départ provenant des États-Unis ou du Canada et le vol de retour se terminant aux États-Unis ou au Canada, un hébergement de trois nuits dans un hôtel à déterminer par le parraineur, un billet gratuit pour assister à l'exposition NeoCon 2020 et des bons de taxi pour aller et revenir de l'hôtel et pour aller et revenir de l'exposition. Tous les autres coûts et frais du voyage, y compris, sans limitation : nourriture, frais de bagages, achats dans l'avion, articles de souvenirs, assurance de voyage et frais d'hôtel supplémentaires (tels qu'un minibar, les repas facturés à la chambre, les films à la carte, les frais de WiFi, etc.) seront la responsabilité du gagnant du grand prix.

Deuxième prix : Un (1) deuxième prix d'une valeur approximative de 6 000 \$ sera attribué, incluant : (A) 1 000 USD en argent comptant ; (B) un rendu du design exposé au kiosque de Formica au Neocon 2020 ; et (C) un voyage pour une personne à Chicago pour assister à l'exposition NeoCon 2020. Le gagnant du deuxième meilleur design aura également l'occasion d'expliquer son art aux médias, de faire le tour de l'exposition avec Renee Hytry Derrington (vice-présidente du design du Groupe Formica) et de dîner avec des représentants de Formica. Le voyage comprendra un billet d'avion en classe économique à destination de Chicago, avec le vol de départ provenant des États-Unis ou du Canada et le vol de retour se terminant aux États-Unis ou au Canada, un hébergement de trois nuits dans un hôtel à déterminer par le parraineur, un billet gratuit pour assister à l'exposition NeoCon 2020 et des bons de taxi pour aller et revenir de l'hôtel et pour aller et revenir de l'exposition. Tous les autres coûts et frais du voyage, y compris, sans limitation : nourriture, frais de bagages,

achats dans l'avion, articles de souvenirs, assurance de voyage et frais d'hôtel supplémentaires (tels qu'un minibar, les repas facturés à la chambre, les films à la carte, les frais de WiFi, etc.) seront la responsabilité du gagnant du deuxième prix.

Troisième prix : Un (1) troisième prix d'une valeur approximative de 5 500 \$ sera attribué, incluant : (A) 500 USD en argent comptant ; (B) un rendu du design exposé au kiosque de Formica à Neocon 2020 ; et (C) un voyage pour une personne à Chicago pour assister à l'exposition NeoCon 2020. Le gagnant du troisième meilleur design aura également l'occasion d'expliquer son art aux médias, de faire le tour de l'exposition avec Renee Hytry Derrington (vice-présidente du design du Groupe Formica) et de dîner avec des représentants de Formica. Le voyage comprendra un billet d'avion en classe économique à destination de Chicago, avec le vol de départ provenant des États-Unis ou du Canada et le vol de retour se terminant aux États-Unis ou au Canada, un hébergement de trois nuits dans un hôtel à déterminer par le parraineur, un billet gratuit pour assister à l'exposition NeoCon 2020 et des bons de taxi pour aller et revenir de l'hôtel et pour aller et revenir de l'exposition. Tous les autres coûts et frais du voyage, y compris, sans limitation : nourriture, frais de bagages, achats dans l'avion, articles de souvenirs, assurance de voyage et frais d'hôtel supplémentaires (tels qu'un minibar, les repas facturés à la chambre, les films à la carte, les frais de WiFi, etc.) seront la responsabilité du gagnant du troisième prix.

Si la participation d'un groupe est gagnante, un (1) seul représentant sélectionné par groupe gagnant pourra se rendre à Chicago et assister à l'exposition NeoCon 2020. Formica ne se mêlera d'aucun différend dans un groupe de conception gagnant concernant le choix du représentant désigné.

Tous les gagnants figureront sur une sélection de canaux de communication internes et externes du Groupe Formica. Les gagnants potentiels seront avisés par courrier ou par courriel et devront signer et renvoyer un affidavit d'admissibilité et de décharge de responsabilité (« affidavit ») et tout autre document que le parraineur pourrait exiger dans un délai précis. À défaut de retourner en temps opportun l'affidavit signé ou tout autre document requis ou en cas de retour de toute notification du prix comme non livrable, le prix sera confisqué. Les gagnants potentiels ne peuvent pas contacter les médias ou en aucun cas promouvoir leur gain avant la date d'embargo du 26 mai 2020 sous peine de déchéance du prix. Les impôts sur le revenu fédéraux et étatiques peuvent en l'occurrence s'appliquer et sont la seule responsabilité des gagnants. Si une équipe de conception gagne, tous les membres devront remplir un affidavit ou tout autre document que le parraineur pourrait exiger. En outre, si une équipe gagne, tous les membres de l'équipe de conception partageront, sur une base d'égalité, le prix à attribuer. Toutes les dépenses qui ne sont pas spécifiquement mentionnées comme étant incluses sont exclues d'office, y compris, mais sans s'y limiter, les taxes applicables dont l'impôt sur le revenu, et sont la responsabilité des gagnants. Tous les gagnants recevront un formulaire 1099 de l'Internal Revenue Service pour la valeur de leur prix pour l'année d'imposition au cours de laquelle le prix a été gagné, et si une équipe gagne, chacun recevra son propre formulaire 1099 du Internal Revenue Service. Aucune cession ou transfert de prix n'est autorisé. Tous les prix seront livrés via chèque fourni par l'agence Carmichael Lynch Relate.

7. LICENCE : En participant à la compétition, vous accordez au parraineur et à ses successeurs une licence internationale, perpétuelle, non exclusive, irrévocable, libre de droits, sous-licenciable (à travers plusieurs niveaux) et transférable (avec le droit de créer des œuvres dérivées) pour copier, distribuer, exécuter, publier et présenter votre création, dans n'importe quel média, sous quelque forme que ce soit, à des fins légales que ce soit présentement connu ou qui sera connu par la suite. Chaque participant renonce irrévocablement à tous les prétendus droits moraux qu'il peut avoir dans la participation soumise.

8. REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES OU INDEMNISATION : La participation doit être l'œuvre originale du participant. Elle ne doit faire l'objet d'aucune publication préalable ni de récompenses antérieures et ne doit aucunement porter atteinte aux droits d'auteur, de marques, droits de confidentialité, de publicité ou d'autres droits de propriété intellectuelle. Si elle contient du matériel ou des éléments qui ne sont pas la propriété du participant ou qui sont soumis aux droits de tiers, le participant sera responsable d'obtenir, avant de soumettre la participation, tous les rejets et consentements nécessaires pour l'utilisation et l'exposition de la participation de la manière décrite dans le présent règlement officiel et les modalités et conditions d'utilisation du site internet, y compris, sans s'y limiter, les autorisations de nom et de ressemblance pour toute personne apparaissant ou

pouvant être identifiée dans la participation. Si une personne identifiable apparaissant dans l'œuvre soumise n'a pas atteint l'âge de la majorité dans son pays de résidence, le parent ou le tuteur légal est en l'occurrence tenu de fournir une autorisation. Le parraineur se réserve le droit de demander de tout participant, à tout moment, un justificatif d'autorisation sous la forme qu'il juge acceptable. En soumettant une candidature, le participant garantit et déclare que lui-même et les personnes apparaissant ou identifiables dans la conception soumise consentent à la soumission, à l'utilisation et à l'exposition de la participation de la manière décrite dans le présent règlement officiel et les modalités et conditions d'utilisation du site Web. Le parraineur se réserve le droit de disqualifier toute participation abstraction faite de la raison y afférente et ce, à sa seule et entière discrétion.

9. DATES ET DATES LIMITES OU NOMBRE ANTICIPÉ DE PARTICIPANTS À LA

COMPÉTITION : Compte tenu de la nature unique et de la portée de la compétition, le parraineur se réserve le droit, outre ceux réservés aux présentes, de modifier toute date ou date limite indiquée dans le présent règlement officiel ou régissant autrement la compétition sans avoir à prédire avec exactitude le nombre de participants qui participeront à la compétition.

10. DOCUMENTATION SUPPLÉMENTAIRE : Chaque participant est tenu de signer tout autre assignation, quittance, certificat d'engagement pour la participation ou autre document que le parraineur souhaite obtenir pour réaliser les objectifs des ententes ci-dessous (sans tout besoin de considération supplémentaire).

11. PROMOTION : Outre toute autre subvention pouvant être accordée dans tout autre accord conclu entre le parraineur et tout participant ou gagnant de la compétition, chaque participant à la compétition accorde irrévocablement aux entités de promotion et à leurs successeurs, ayants droit et licenciés respectifs, le droit d'utiliser la conception soumise, le nom, la ressemblance, les informations biographiques et toute personne participant à la participation, dans tous les médias à quelque fin que ce soit, y compris, sans s'y limiter, à des fins commerciales, publicitaires et promotionnelles, sur ou en relation avec le site Web ou la compétition ou d'autres promotions, et par la présente dégage les entités de promotion de toute responsabilité à cet égard, sauf si la loi l'interdit.

12. NATURE DE LA RELATION OU RENONCIATION AU SECOURS ÉQUITABLE : Chaque participant reconnaît et accepte que la relation entre le participant et les entités de promotion n'est pas une relation confidentielle ou fiduciaire. La décision du participant de fournir sa participation au parraineur aux fins de la compétition ne place pas les entités de promotion dans une position autre que celle occupée par les membres du public en ce qui concerne les éléments de la soumission du participant. Chaque participant reconnaît et accepte que les entités de promotion n'aient pas et n'aient plus, à l'avenir, aucune obligation ou responsabilité, directe ou indirecte, contributive ou autre, en rapport avec la violation ou la protection des droits d'auteur du participant sur et à la participation. S'agissant de toute réclamation du participant concernant ou résultant de l'exploitation ou de l'utilisation présumée ou supposée d'une quelconque promotion, de toute participation ou de tout autre document soumis en relation avec la compétition, tout participant concerné reconnaît que les dommages causés à son encontre ne seront aucunement irréparables et ne lui permettent pas de réclamer une injonction ou d'engager tout autre recours équitable de quelque manière que ce soit.

13. DÉCLARATION D'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ OU FORCE MAJEURE : Les participants acceptent que les entités de promotion ne soient pas responsables des pertes, des dommages ou des blessures de toute nature résultant de la compétition ou de toute activité connexe. Le parraineur n'assume aucune responsabilité pour tout dommage au système informatique d'un participant occasionné par l'accès au site internet ou la participation à la compétition, ou pour tout système informatique, ligne téléphonique, matériel, logiciel ou programme défectueux ou autres erreurs, défaillances, transmissions informatiques retardées ou réseau, et les connexions de nature humaine ou technique. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le parraineur n'est pas responsable des participations ou notifications incomplètes, illisibles, mal acheminées, mal imprimées, reçues en retard, perdues, endommagées ou volées ou pour des réseaux perdus, interrompus, inaccessibles ou indisponibles, des serveurs, des satellites, des fournisseurs d'accès internet, des sites internet ou d'autres connexions ; ou pour des transmissions d'ordinateur, de téléphone ou de câble échouées, brouillées, retardées; ou pour tout dysfonctionnement technique, défaillance, difficulté ou autre erreur de quelque nature ou

manière que ce soit ; ou pour la capture incorrecte ou inexacte de renseignements, ou l'échec de la capture de tout renseignement. Le parraineur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui falsifie le processus de participation ou le fonctionnement de la compétition ou du site internet, d'agir en violation du présent règlement officiel ou d'agir de façon antisportive ou perturbatrice ou dans le but de perturber le fonctionnement légitime de la compétition, ou d'importuner, de maltraiter, de menacer ou de harceler toute autre personne. Le parraineur se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts à toute autre personne dans la mesure permise par la loi. Si le parraineur est empêché de poursuivre la compétition pour un événement hors de son contrôle, y compris, mais sans s'y limiter, un incendie, une inondation, un tremblement de terre, une explosion, un conflit ou une grève, un acte de Dieu ou un ennemi public ou une loi, un ordre ou une réglementation du gouvernement local, ou une autre cause qui n'est pas raisonnablement sous le contrôle du parraineur (événement de force majeure), sous réserve de toute approbation gouvernementale requise, il a le droit de modifier, suspendre ou mettre fin à la compétition. Si la compétition prend fin avant la date désignée, le parraineur sélectionnera (si possible) les gagnants parmi toutes les participations admissibles non suspectes, reçues à la date de l'événement donnant lieu à la résiliation. L'invalidité ou l'inopposabilité de toute disposition de ces règles n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Dans le cas où une disposition est jugée invalide ou autrement inapplicable ou illégale, ces règles resteront en vigueur et seront interprétées conformément à leurs termes, comme si la disposition invalide ou illégale n'était pas contenue dans les présentes.

14. LITIGES : Chaque participant convient de décharger, de défendre, d'indemniser et de tenir le parraineur, le représentant du parraineur, les personnes agissant en son nom et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, représentants, employés, agents, successeurs et ayants droit respectifs, de tout dommage, blessure, décès, perte ou toute autre responsabilité, qu'elle soit connue ou inconnue, affirmée ou non, pouvant découler de la participation à cette compétition, de son utilisation ou de l'attribution, de l'acceptation, de l'utilisation ou de l'utilisation abusive de n'importe quel prix. Tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant de ou en rapport avec cette compétition seront résolus individuellement sans recourir à aucune forme de recours collectif. Cette compétition sera régie et interprétée conformément aux lois de l'État d'Ohio, indépendamment des principes de conflits de lois qui peuvent requérir l'application des lois d'une autre juridiction. Toute action ou tout litige concernant le présent règlement doit être exclusivement soumis devant les tribunaux fédéraux ou d'État siégeant à Cincinnati, Ohio. Chaque participant consent expressément à la juridiction de ces tribunaux et renonce à tous les moyens de défense incompatibles avec ces tribunaux. Chaque participant s'engage à traiter le processus par la poste ou par toute autre méthode acceptable en vertu des lois de l'État de l'Ohio.

Pour tout résident du Québec, tout litige concernant la tenue ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux. Tout litige concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement dans le but d'aider les parties à parvenir à un règlement.

TOUTE RÉCLAMATION, TOUT JUGEMENT OU TOUTE RÉCOMPENSE SERONT LIMITÉS AUX FRAIS DE DÉCOUVERTE EFFECTIFS ASSOCIÉS À LA PARTICIPATION À LA COMPÉTITION. LE PARTICIPANT RENONCE AUX DROITS D'ATTRIBUTIONS, AUX DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS, SPÉCIAUX, PUNITIFS OU ACCESSOIRES, QU'ILS SOIENT PRÉVISIBLES OU NON, BASÉS SUR DE LA NÉGLIGENCE OU AUTRE.

15. LISTE DES GAGNANTS/RÈGLEMENT OFFICIELS : Pour obtenir une copie de la liste des gagnants, veuillez envoyer une enveloppe-réponse affranchie à : FORM Student Innovation Competition Winners List, C/O Carmichael Lynch Relate, 110 North 5th Street, Minneapolis, MN 55403. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 10 juin 2020. Le présent règlement officiel, ainsi que les gagnants, seront affichés sur le site internet.

16. PARRAINEUR: Formica Corporation, 10155 Reading Rd, Cincinnati, OH 45 241